

CTL Emploi du 8 janvier 2013 : compte-rendu

Suite au boycott de toutes les organisations syndicales, le Comité Technique Local du Calvados avec pour unique point à l'ordre du jour de nouvelles suppressions d'emplois était de nouveau convoqué ce jour. Les représentants FO-DGFIP ont tenu à siéger par respect pour les agents et pour le mandat qu'ils leur ont confié. Ils ont par ailleurs regretté l'absence côté direction de représentants de la filière gestion Publique.

En préambule au débat, les délégués FO-DGFIP du personnel ont lu une déclaration liminaire (publiée sur le site FO-DGFIP14).

En réponse à leur liminaire, la direction a tenté de convaincre les représentants FO-DGFIP de sa volonté d'équité afin que les conditions de travail dans chaque service soient similaires. Elle dit vouloir diminuer l'impact social en supprimant à chaque fois que c'était possible un emploi non pourvu.

La direction a ensuite décliné le projet de suppressions d'emploi pour le Calvados. Les représentants FO-DGFIP n'ont discuté aucun aménagement, aucune modification. Ils n'avaient rien à négocier mais seulement à dire avec FORCE le ras le bol profond des personnels. Cela a été le sens de chacune de leurs interventions sur la méthode utilisée pour calculer le nombre de suppressions d'emplois.

Cette année au titre des fléchages le département perd 9 ETP (équivalent temps plein), répartis selon le tableau ci-dessous :

Télé IR	0,5
TéléTVA	1,5
Dématérialisation SPL	1
Centres de traitement des chèques (CDC)	1
SFACT	2
Centre de services partagés (CSP)	2
Contrôle de gestion	1

La contribution proportionnelle du département est calculée par rapport à un taux d'effort de 1,7%, ce qui donne 16 suppressions d'ETP.

Les représentants FO-DGFIP ont souhaité que la direction explique plus précisément la nature des correctifs effectués liés à l'activité et au contexte d'exercice des missions. Ces correctifs métiers imposés par la direction générale résultant de l'efficacité, appliqués aux variations obtenues, permettent d'apporter des corrections, à la hausse ou à la baisse, aux prélèvements d'emplois effectués. Ils portent sur la fiscalité des particuliers, des professionnels et les amendes. Ces correctifs métiers résultant de l'efficacité sont plutôt favorables au Calvados selon la direction. Les correctifs métiers résultant des charges viennent pondérer ce gain. Au final, les correctifs viennent atténuer de 2 ETP les suppressions.

La mise en oeuvre de cette méthode aboutit à un prélèvement de 23 emplois se répartissant en 10 emplois FF et 13 emplois FGP.

Le Calvados aurait échappé au pire en sauvant 2 postes?

Les représentants FO-DGFIP ont dénoncé la gestion à court terme des effectifs suite à la suppression d'un emploi de catégorie A au service des domaines...**créé l'an passé!**

La direction a justifié la suppression d'un emploi A+ au SIE de Caen Ouest en indiquant que ce poste était auparavant une recette et que cet emploi n'avait désormais plus lieu d'être.

Concernant les suppressions d'emplois dans les postes comptables en filière gestion publique, la direction nous a indiqué qu'elle avait organisé un groupe de travail afin d'élaborer le tableau charges/emplois en concertation avec les comptables.

Les créations d'emploi de catégorie A à la Trésorerie de Bayeux (second adjoint) et à l'équipe mobile de renfort sont de fausses bonnes nouvelles puisque ces emplois ne pourront être pourvus qu'au mouvement de septembre 2013, puisqu'il n'y aura malheureusement qu'un seul mouvement "A" cette année.

Voici, ci-dessous, la déclinaison des évolutions d'emplois par filière.

SERVICE	Prélèvements				Requalifications				Redéploiements				Situation nette				TOTAL	
	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C		
Services de direction	-1	-1				+1		-1					-1	0		-1	-2	
SIP Caen-Nord				-1		+1		-1						+1		-2	-1	
SIP Caen-Ouest				-1												-1	-1	
SIP Caen-Est										+1				+1			+1	
SIE Caen-Nord				-1		+1	-1	+1	-1				+1	-1	+1	-2	-1	
SIE Caen-Ouest						+1	-1	-1					-1		+1	-1	-1	
SIP-CDIF Bayeux				-1												-1	-1	
CH Bayeux				-1												-1	-1	
Pôle CE Antenne Bayeux			-1												-1		-1	
SIP-SIE Pont-L'Evêque						+1	-1							+1	-1		0	
CH Pont-L'Evêque						+1	-1							+1	-1		0	
SIE Trouville				-1												-1	-1	
Groupe d'immeuble – Caen - Délivrante				-1											-1		-1	
Total	-1	-1	-2	-6		+2	+4	-6	0	0	0	0	-1	+1	+2	-12	-10	
	<i>Créations</i>																	
	<i>A+</i>	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>														
<i>SPF Caen 1er bureau</i>	<i>+1</i>																	<i>+1</i>
<i>SPF Caen 2ème bureau</i>	<i>+1</i>																	<i>+1</i>
<i>SPF Pont-L'Evêque</i>	<i>+1</i>																	<i>+1</i>
<i>SPF Bayeux</i>		<i>+1</i>																<i>+1</i>
<i>SPF Lisieux</i>		<i>+1</i>																<i>+1</i>
<i>SPF Vire</i>		<i>+1</i>																<i>+1</i>
Total	+3	+3																+6

Filière Gestion Publique

SERVICE	Prélèvements				Requalifications				Redéploiements				Situation nette				TOTAL
	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C	
Services de direction	-1	-2	0	-4							-3		-1	-2	-3	-4	-10
Equipe de renfort						+1		-1						+1		-1	0
Trésorerie Lisieux Intercom				-1												-1	-1
Trésorerie Troam				-1												-1	-1
Trésorerie Le Molay-Littry				-1												-1	-1
Trésorerie Courseulles				-1												-1	-1
Trésorerie Bayeux SPL						+1		-1					+1		-1		0
Trésorerie Condé/Noireau							+1	-1						+1	-1		0
Trésorerie Caen-Est							+1	-1						+1	-1		0
Trésorerie Trouville SPL				-1						+1				+1	-1		0
Trésorerie Hérouville				-1						+1				+1	-1		0
SIP Caen-Est							+1	-1						+1	-1		0
SIP Caen-Ouest												-1				-1	-1
SIP Caen-Nord												+1				+1	+1
SIP Lisieux											+1				+1		+1
Total	-1	-2	0	-10	0	+2	+3	-5	0	0	0	0	-1	0	+3	-15	-13

Vote FO : Contre... bien évidemment !

Parmi les questions diverses, la direction nous a détaillé les nouvelles modalités de la notation 2013 (au titre de 2012). Des changements importants en perspectives sur lesquels nous reviendront en détail dans les prochains jours. Les entretiens de notation auront lieu avant le 21 mars. Les contingents de bonification seront mutualisés pour les deux filières. La bonification de 3 mois ne sera pas mise en œuvre cette année, 50% de l'effectif pourra bénéficier d'un mois et 20% pourra bénéficier de 2 mois. La note chiffrée est abrogée dès 2013.

Les représentants FO-DGFIP en C.T.L.

**Bruno GILBERT - Françoise DIMICOLI - Géraldine TANQUEREL - Pierre VAUTIER
Frédéric GABRIELLE - Eric GRANDMOUGIN - Marie-Claire AUBRY - Nathalie BLANCHOT**

**Si ce compte-rendu suscite interrogations ou demandes de précisions,
ne pas hésiter à prendre contact**

par mail (fo.drifip4@dgifip.finances.gouv.fr) ou par Tél. au **02-31-38-34-61**.